





DOSSIER DE PRESSE

Signature du Contrat de plan interrégional Etat – Régions du massif des Pyrénées

2021 - 2027

Le 7 Octobre 2022



Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et préfet coordonnateur du Massif des Pyrénées, Alain Rousset, président du de la Région Nouvelle-Aquitaine, et Jean-Louis Cazaubon, vice-président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, chargé de la montagne, représentant la présidente de Région, Carole Delga, ont signé le contrat de plan interrégional État-Régions Massif des Pyrénées 2021 – 2027, le vendredi 7 octobre 2022 à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), en présence de Madame Dominique Faure, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité.

En charge de la ruralité et de la montagne au Gouvernement, je porte, par essence, une attention toute particulière à nos territoires de montagne et je me réjouis que leur développement soit encouragé par des initiatives fondées sur la coopération de l'ensemble des acteurs concernés.

Les contrats de plan interrégionaux État-Régions (CPIER) constituent un formidable outil pour l'accompagnement des massifs montagneux et une contribution importante à leur projet de territoire. Je suis très heureuse de voir, ici dans les Pyrénées qui me sont si chers, les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine investir avec l'État pour notre montagne.

La coopération entre l'État et les Régions pour nos massifs est, depuis 2021, amplifiée par le Plan Avenir Montagnes. Ce plan, pensé et structuré avec les acteurs de la montagne, à la suite de la pandémie du Covid-19, a permis de relancer la dynamique de nos territoires de montagne de façon durable. En effet, ce plan a été imaginé de façon à ce que chacun de ces territoires puisse accélérer sa transition écologique : tourisme 4 saisons, rénovation des bâtiments, soutien aux mobilités décarbonées, etc.

Pour que nos territoires de montagne conservent leur singuralité, leur richesse et leur attractivité, nous devons leur donner les moyens d'affronter les enjeux à venir. Je me félicite de voir que c'est ce que nous faisons à travers ce CPIER, où sur la période 2021-2027, l'État mobilisera 80 millions d'euros.

Dominique Faure, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité.

La convention interrégionale de massif des Pyrénées est la traduction opérationnelle de cette volonté commune entre l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie de conjuguer leurs moyens de manière coordonnée pour soutenir un développement durable pour les Pyrénées et accompagner les acteurs de ce territoire. Pour faire face à la crise sanitaire, des crédits dédiés de l'État au titre de France Relance ainsi que des crédits de l'État et des Régions au titre du programme « Avenir Montagnes » ont été mobilisés dès 2021 pour soutenir la transition touristique des territoires Pyrénéens.

L'État mobilisera ainsi 80 346 667 € pour le massif des Pyrénées, sur la période 2021-2027, dont 5 632 000€ au titre de France Relance et 27 066 667€ au titre d'Avenir Montagnes. C'est un effort sans précédent qui viendra soutenir le développement du massif et de ses acteurs dans leur diversité.

Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du Massif des Pyrénées

Haut lieu de préservation du patrimoine naturel et d'échanges culturels, le massif des Pyrénées est également un carrefour d'activités majeur – où se croisent l'agropastoralisme, le tourisme de quatre saisons, ou encore le développement économique. Ainsi, en phase avec notre approche matricielle et englobante de la transition énergétique, agricole et écologique, la Région Nouvelle-Aquitaine foisonne d'initiatives propices à contribuer aux objectifs du CPIER, au plus près des territoires pyrénéens.

Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Emploi, développement économique et diversification des activités touristiques, préservation de l'environnement et lutte contre le réchauffement climatique, qualité de vie et accès aux services publics : nos massifs recouvrent de nombreux enjeux. Ils sont aussi des territoires à fort potentiel, dynamiques et attractifs. C'était déjà, en 2018, le sens de notre plan « Montagnes d'Occitanie - Terres de vie » élaboré avec l'Etat, puisque nous misions justement sur ce potentiel pour accompagner les transitions et préparer l'avenir. Aujourd'hui, ce CPIER traduit une vision partagée et un engagement affirmé pour les Pyrénées. Parce qu'il fédère l'Etat, les 2 Régions, les autres collectivités et les acteurs du territoire, il est le reflet d'une plus grande cohérence des actions publiques à l'échelle du massif, l'affirmation d'une volonté d'agir « en pack » avant tout pour les habitants et les acteurs des Pyrénées. C'est notre feuille de route pour une montagne préservée, vivante et accueillante.

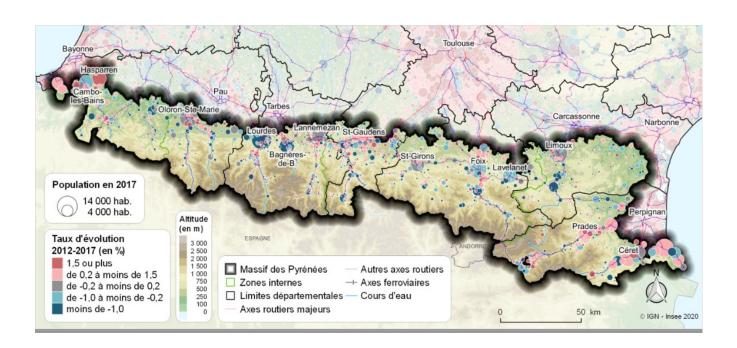
Carole Delga, Ancienne Ministre, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Des financements spécifiques pour des territoires particuliers

La « loi montagne », votée en 1985 et révisée en 2016, reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel, et une source d'aménités patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales. En métropole, chaque zone de montagne et ses territoires contigus, formant avec elle une même entité géographique, économique et sociale, constituent un massif. Ces massifs bénéficient de financements spécifiques mobilisés notamment dans le cadre des contrats de plan interrégionaux de massifs.

Le Massif des Pyrénées en bref :

- 2 régions
- 6 départements
- 1183 communes
- 18 000 km²
- 507 900 habitants (au 1er janvier 2017)



Deux grands enjeux pour l'avenir du Massif des Pyrénées

Issus du schéma interrégionnal de massif des Pyrénées, deux grands enjeux pour l'avenir du massif ont nourri la structuration de ce nouveau CPIER :

Des vallées au massif, des territoires à structurer

Comment fluidifier les mobilités ?

Comment accompagner les travailleurs pour conforter et développer l'emploi ?

Comment organiser l'aménagement du massif pyrénéen?

Comment accompagner la transition énergétique et environnementale ?

Des acteurs à soutenir, un territoire à valoriser

Comment maintenir une activité pastorale ?
Comment envisager l'avenir des activités touristiques dans les Pyrénées ?
Comment soutenir les autres activités économiques qui constituent la tradition et l'originalité du massif ?
Comment connaître et faire connaître les Pyrénées ?

Le CPIER privilégie et soutient les projets et démarches correspondant aux **problématiques particulières de la montagne** et ayant une **valeur interrégionale** avérée. Il prend en compte la dimension **transfrontalière** du massif.

Les principes fondateurs

L'intégration des enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les actions à conduire guidera l'action de l'État et des Régions dans leurs politiques publiques conduites au niveau du massif pyrénéen.

Dans une approche transversale, les principes suivants seront pris en compte :

- ✓ Accompagner et accélérer les mutations vers des modèles plus soutenables
- ✓ Soutenir prioritairement les investissements dans une logique de maintien et de création d'emplois
- ✓ Favoriser les coopérations transfrontalières
- ✓ Tenir compte des liens inter-massifs
- ✓ Assurer une **complémentarité** avec les actions soutenues dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Régions (CPER) de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie
- ✓ Encourager la **mise en réseau** des acteurs et les échanges d'expériences
- ✓ Encourager l'innovation et les expérimentations

Une approche partenariale au plus près des acteurs du territoire

L'élaboration de ce CPIER s'inscrit dans le cadre d'un partenariat consolidé et en pleine maturité à l'échelle du massif permettant aujourd'hui d'assumer les réponses à apporter aux différents enjeux auxquels font face les Pyrénées. En effet, aux côtés de l'État, les Régions et l'ensemble des collectivités locales ainsi que les nouveaux acteurs comme l'Agence des Pyrénées et la Compagnie des Pyrénées, ont démontré leur capacité à prendre pleinement en main les questions de développement du massif, tant au niveau économique, social qu'environnemental. Ce CPIER s'appuie donc fortement sur cette dynamique partenariale pleinement à l'œuvre sur le territoire.

Près de 160 millions d'euros mobilisés pour le massif

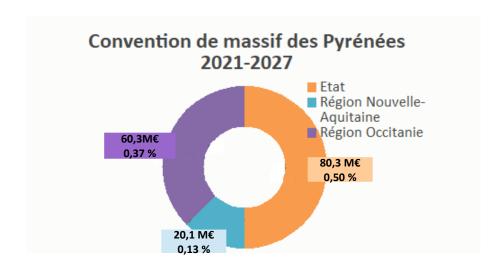
Le CPIER consacre l'importance et la qualité du partenariat entre l'Etat et les conseils régionaux pour l'accompagnement des territoires pyrénéens. Il s'inscrit dans la continuité des conventions de massif successives (2007-2013, 2014-2020). Et augmente ses moyens financiers.

Au-delà des crédits contractualisés, et pour apporter une réponse opérationnelle et immédiate aux difficultés des territoires du massif pyrénéen en regard de la crise sanitaire, des crédits dédiés de l'État au titre de France Relance sont mobilisés pour les années 2021 et 2022, prioritairement pour soutenir quelques grandes opérations touristiques d'envergure à l'échelle du massif des Pyrénées, autour de sites emblématiques naturels et patrimoniaux.

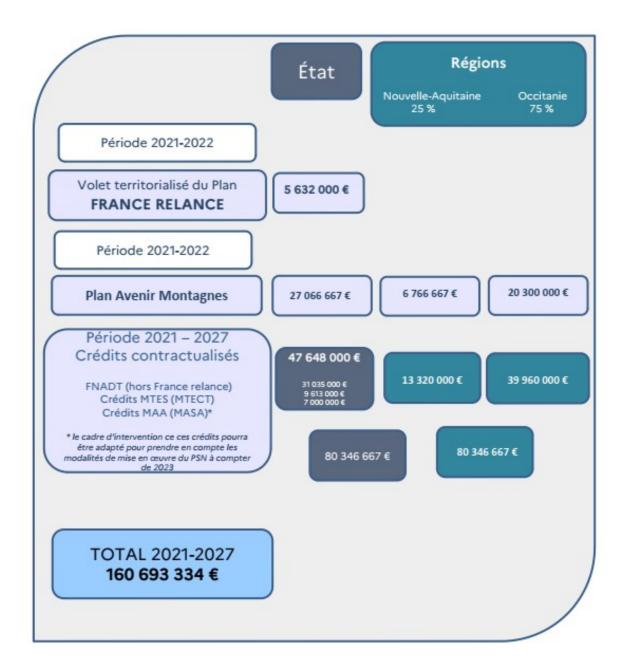
Enfin, le Programme Montagnes, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires vient offrir un cadre d'intervention privilégié en matière d'ingénierie pour les territoires de montagne, et le plan d'Investissement « Avenir Montagnes : transitions engagées » soutenu par l'État et les régions apporte un soutien spécifique pour développer des équipements touristiques durables « deux ou quatre » saisons, soutenir la transition écologique des activités touristiques, faciliter les mobilités des premier et dernier kilomètres, et rénover les hébergements touristiques ou saisonniers. Ce CPIER a été élaboré en cohérence avec les engagements du Plan « Montagnes d'Occitanie : Terres de Vie 2018-2025 », porté conjointement par la Région Occitanie, l'État et la Banque des Territoires. Il traduit également les ambitions fortes portées par la Région Occitanie pour les territoires de montagne, à travers ses politiques publiques régionales adaptées et intervenant au plus près des territoires pour les accompagner dans leurs différentes transitions.

Ainsi, l'État et les Régions mobiliseront à parité, pour le massif des Pyrénées, 160 M€ dont 5,4 M€ au titre du Plan Avenir Montagnes.

Les fonds européens pourront être mobilisés en complémentarité des financements nationaux pour les projets s'inscrivant dans les orientations du programme notamment l'Objectif Stratégique 5 « Pyrénées », programmes régionaux FEDER/FSE+.



Dispositions financières 2021-2027



Quatre objectifs thématiques

CONTRIBUER À LA COHÉSION DES TERRITOIRES DU MASSIF DES PYRÉNÉES

- Soutenir des initiatives expérimentales en faveur de la résilience et de la transition énergétique des territoires pyrénéens et de la mobilité des personnes, des biens et des services
- Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi (pluri-actifs, saisonniers, transmission, formation développement)
- Améliorer la prise en compte des risques naturels dans une démarche de résilience face aux changements



PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL PYRÉNÉEN

- Les Pyrénées : un château d'eau fragile à protéger
- Connaître, préserver et mettre en valeur les espèces, milieux et paysages pyrénéens
- Rechercher des solutions pour conjuguer la forte attractivité des sites naturels et la préservation de ces espaces

SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES FI-LIÈRES PROPRES AU MASSIF DES PYRÉNÉES

- Structurer et organiser les évolutions actuelles et futures des activités touristiques
- Soutenir le pastoralisme et les races locales associées au pastoralisme pyrénéen
- Conforter les filières, les aider à se structurer et encourager la valorisation des produits de montagne (soutenir la création de valeur pour les filières agroalimentaires / bois -forêt/ artisanat de service et artisanat de production)



CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PROMOUVOIR LES PYRÉNÉES



- Encourager le développement d'actions de recherche dédiées aux Pyrénées
- Structurer l'observation de données statistiques à l'échelle du massif des Pyrénées
- Assurer la promotion et la mise en valeur des Pyrénées et de son patrimoine naturel et culturel

Le volet territorialisé de France Relance

Pour apporter une réponse opérationnelle et immédiate aux difficultés des territoires du massif pyrénéen en regard de la crise sanitaire, des crédits dédiés de l'État au titre du Plan France Relance sont mobilisés à cet effet pour les années 2021 et 2022.

Le mandat de négociation du CPIER Massif des Pyrénées 2021-2027 prévoit pour les crédits de l'Etat un volet territorialisé du Plan de relance à engager pleinement sur la période 2021-2022. Ainsi, des crédits FNADT spécifiques pour un montant total de 5,632 M€ sont prévus à cet effet.

Ces crédits spécifiques sont mobilisés prioritairement pour soutenir quelques grandes opérations touristiques d'envergure à l'échelle du massif des Pyrénées, autour de sites emblématiques naturels et patrimoniaux.



MONTAGNES Le programme Avenir Montagnes - Pyrénées

Le Programme Avenir Montagnes, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, offre un cadre d'intervention privilégié en matière d'ingénierie pour les territoires de montagne, et apporte un soutien spécifique aux territoires de montagne pour un tourisme plus durable et plus diversifié.

Il repose sur 3 dispositifs en ingénierie :

AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE :

11 TERRITOIRES
de montagne accompagnés
vers une offre touristique plus
diversifiée et durable

A FRANCE TOURISME INGÉNIERIE :

STATIONS
accompagnées sur la
rénovation de l'immobilier
de loisir en montagne

AVENIR MONTAGNES MOBILITÉS:

13 TERRITOIRES
accompagnés sur la mobilite
durable, innovante et de
proximité en montagne



Conformément aux orientations nationales définies de manière conjointe entre le gouvernement et Régions de France, une déclinaison du Plan Avenir Montagnes est insérée dans la présente convention interrégionale de massif des Pyrénées, pour les exercices 2021 et 2022. En réponse aux conséquences de la crise sanitaire et face à la nécessité d'accompagner la transition touristique des territoires de montagne, l'État et les régions conviennent de déployer des enveloppes spécifiques pour soutenir à parité des projets structurants autour des 3 axes du Plan Avenir Montagnes, à savoir :

- La diversification et la digitalisation de l'offre touristique de loisirs et de services des stations et plus globalement de la montagne, pour favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles ;
- La prise en compte de la dimension environnementale dans la transformation de la destination Montagne, pour accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne;

- La rénovation/transformation du parc d'hébergements touristiques, pour dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de lits froids.

Dans les Pyrénées, l'État et les deux régions participent à parité pour le volet investissement du plan

Avenir Montagnes à hauteur de 54 M € pour les années 2021-2022.

Quelques exemples de financements au titre du CPIER

- Soutien à l'animation pastorale (tel que l'aide à la structuration de réseau, promotion de la chèvre des Pyrénées, gardiennage, infrastructures pastorales, études juridiques);
- Soutien au réseau d'éducation pyrénées vivantes (Pyribus) ;
- Projet « Pocrisc » (approche du risque sismique dans une dynamique transfrontalière);
- Aide au tourisme: infrastructures touristiques (hébergements typiques comme les refuges), les activités de pleine nature, aides aux emplois saisonnier (par exemple: accompagner les embauches - accès aux droits, garde d'enfant-, création de logements autonomes et mobiles).

Par ailleurs, en 2021, le Plan Avenir Montagne a soutenu 90 projets

- 45 projets d'hébergements touristiques avec de nombreux projets d'amélioration d'hôtels, de campings et de meublés (rénovation de l'auberge de jeunesse Erreka Gorri aux Aldudes 64) dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalière ou la reconstruction du refuge de Vénasque à Bagnères-de-Luchon (31);
- 6 projets de restauration des sentiers et biodiversité sur 4 départements dans le Parc National des Pyrénées (64 et 65), les vallées luchonnaises (31) et les Pyrénées audoises (11);
- 13 projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- 15 projets de développement d'infrastructures sportives de diversification et d'équipements de loisirs parmi lesquels :

L'aménagement d'un parcours d'eaux vives (66) ; Plusieurs projets de parcours VTT (65) ; La restructuration du complexe sportif de Matemale (66) ; La création d'une piscine au centre thermoludique Balnéa à Loudenvielle (65) ;

• 5 projets de mobilité parmi lesquels :

L'expérimentation d'une navette sur le site d'Holzarte (64); Le remplacement de l'ascenseur urbain de Bagnères-de-Luchon (31); L'aménagement du Train de la Rhune (64);

• 5 projets de diversification d'activités de stations de ski parmi lesquels :

Une première phase de création d'activités variées sur la station d'Hautacam (65).



CONTACTS PRESSE

service-presse@occitanie.gouv.fr
presse@nouvelle-aquitaine.fr
service.presse@laregion.fr







